

RÉALISATION D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

AFIN D'AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

Depuis juin 2023, Territoire d'énergie 90 propose aux communes de moins de 10 000 habitants du Territoire de Belfort un groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques qui vient compléter l'accompagnement du service Transition Énergétique.



EXPERTISE



PRISE EN CHARGE À 70%



MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

ACCOMPAGNEMENT
DE PROXIMITÉ

UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE, C'EST QUOI ?

Plus poussé qu'un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) réglementaire, un audit est un diagnostic complet des performances énergétiques d'un bâtiment, qui aboutit vers des préconisations concrètes, chiffrées et argumentées d'économie d'énergies et d'utilisation d'énergies renouvelables.

Outil d'aide à la décision, il amène la commune à réaliser des investissements appropriés.

POUR QUI ET QUOI ?

Depuis plusieurs années, Territoire d'énergie 90 accompagne les communes dans des actions, orientées vers la sobriété énergétique de leur patrimoine et le recours aux énergies renouvelables.

Cet accompagnement a soulevé la nécessité de réaliser des audits énergétiques pour favoriser la mise en œuvre de travaux de rénovation performants des bâtiments communaux.

QUEL EST LE MODE DE FONCTIONNEMENT ?

Dans le cadre d'un appel d'offre à marchés subséquents lancé par Territoire d'énergie 90, plusieurs prestataires ont été retenus.

Ces derniers sont remis en concurrence pour chaque étude à réaliser, l'offre la plus avantageuse étant celle retenue.

TDE 90 accompagne les communes depuis la mise à la concurrence jusqu'à la restitution de l'étude.

Les prestations attendues sont conformes aux exigences du cahier des charges de la Région « Effilogis 2023 ».



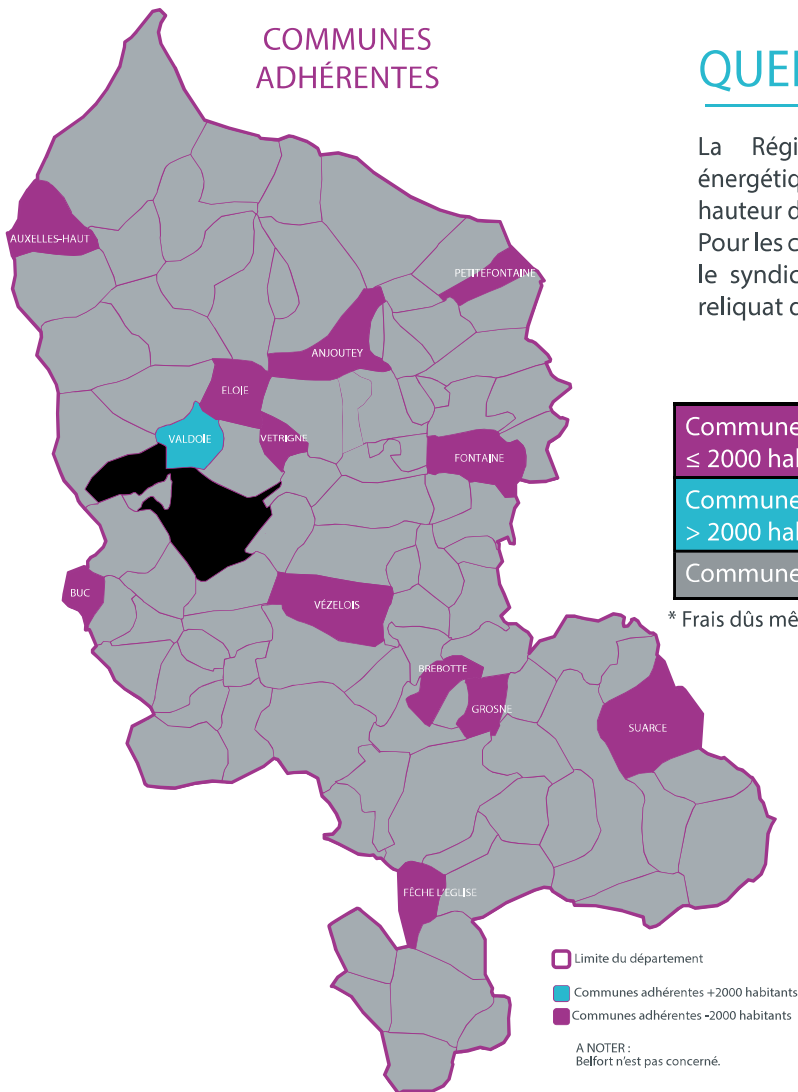
CONTACT

Votre interlocuteur

Valentin BOILLON

Econome de flux
vboillon@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.29

COMMUNES ADHÉRENTES



QUEL COÛT POUR MA COMMUNE ?

La Région Bourgogne-Franche-Comté finance les audits énergétiques regroupés et portés par Territoire d'énergie 90 à hauteur de 70% du montant TTC.

Pour les communes adhérentes au service Transition Énergétique, le syndicat prend également en charge entre 10 et 20% du reliquat de la facture.

	Frais fixes du syndicat*	Reste à charge du /des audits
Commune adhérente ≤ 2000 habitants	300 €	10%
Commune adhérente > 2000 habitants	350 €	20%
Commune non adhérente	400 €	30%

* Frais dûs même si l'audit énergétique n'est pas réalisé.



MA COMMUNE EST INTÉRESSÉE, QUEL EST LE PROCESSUS ?



ACTION À EFFECTUER PAR :

Le syndicat
La commune
Le prestataire

En partenariat avec :



territoire d'énergie 90

Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonxion 1 - Tour 5 - 90400 MEROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr

Notre énergie au service de vos énergies